



Accident de travail

Par Petparker77

Bonjour, je suis actuellement en arrêt de travail en raison d'un accident professionnel. Mon employeur m'a licencié pour faute grave et je suis en attente de mes indemnités. Ma question est la suivante : étant donné que je suis toujours en arrêt de travail, la CPAM continuera-t-elle à me verser mes indemnités journalières ?

Par kang74

Bonjour

Oui, si votre medecin et la CPAM juge votre arrêt de travail légitime et si vous avez travaillé assez de temps .